

Comment réduire les nuisances et mieux cohabiter ?



Réduire l'accès à la nourriture

- > Déposez les sacs poubelles dans les conteneurs prévus à cet effet ; sortez-les peu de temps avant le ramassage.
- > Refermez bien les conteneurs et ne laissez pas traîner de restes alimentaires notamment près des lieux de restauration.
- > **Ne nourrissez pas les oiseaux (d'une part ils deviennent moins méfiants envers l'homme, d'autre part le nourrissage est interdit par le règlement sanitaire départemental et passible d'une amende de 450 euros).**

Éviter l'installation des goélands

- > Nettoyez vos toitures et terrasses en hiver en retirant tout ce que les oiseaux pourraient utiliser : brindilles, feuilles mortes, ficelles, sachets plastiques...
- > Occupez l'espace : votre présence régulière à un endroit le rendra moins accueillant pour le goéland !

Si des oiseaux s'installent malgré tout...

> Appelez tout d'abord en mairie pour vous assurer qu'un arrêté préfectoral autorise d'agir à ce stade. Toute action doit être prise sous le contrôle des services de la Ville et de la police de la nature.

Il est impératif d'agir tôt, dès que les oiseaux collectent des matériaux : enlevez-les systématiquement jusqu'à ce que le couple renonce au bout de quelques jours. Attention, dès qu'un goéland a pondu, aucune intervention n'est autorisée !

Attention : poussins vadrouilleurs !

Les poussins de goéland quittent rapidement leur nid pour explorer les alentours, ils peuvent alors tomber au sol... Les parents veillent et les protègent : votre présence peut déclencher de spectaculaires intimidations, qui ne sont que dissuasives. Ne les touchez pas, les parents continuent de les nourrir.

Poussin esseulé, parents aux aguets : mieux vaut le laisser là où il est !

Adresses utiles :

- > Ville de Dunkerque : Direction du développement durable et de l'environnement - 03 28 26 27 91
- > GON : 23, rue Gosselet 59 000 Lille - 03 20 53 26 50
- > ONCFS 59 : 11, route nationale 59530 Louvignies-Quesnoy - 03 27 49 70 54

Apprenez-en plus sur les goélands !

Vrai ou faux ?

- | | | | |
|---|------------------------------------------------------------------------------|---|---|
| 1 | La Mouette rieuse peut aussi nicher sur les bâtiments. | ● | ● |
| 2 | Un goéland peut vivre une dizaine d'années. | ● | ● |
| 3 | Un « grisard » est une espèce distincte de goéland. | ● | ● |
| 4 | Le mot « goéland » est un dérivé de « Groenland ». | ● | ● |
| 5 | Le Goéland argenté est présent toute l'année sur nos côtes. | ● | ● |
| 6 | La stérilisation des œufs est la seule solution pour éliminer les nuisances. | ● | ● |
| 7 | La destruction des œufs de goéland est autorisée. | ● | ● |
| 8 | Les jeunes prennent leur envol au bout de 3 mois. | ● | ● |

1 - Faux : la Mouette rieuse niche en colonie au sol sur des îlots ou sur les berges des plans d'eau
 2 - Vrai : la longévité moyenne des goélands argentés est de 10 à 15 ans. Le record absolu est détenu par un Goéland argenté finlandais de 32 ans.
 3 - Faux : « Grisard » est le terme générique donné aux jeunes goélands, quelle que soit l'espèce, en raison du plumage gris qu'ils porteront jusqu'à l'âge adulte (2 à 4 ans en fonction des espèces).
 4 - Faux : Goéland Vent du Breton « Gouelan » qui signifie « pleurer », par allusion à son cri.
 5 - Vrai : les populations locales sont considérées comme sédentaires : elles sont renforcées en hiver par des oiseaux migrants originaires d'Europe du Nord et de l'Est.
 6 - Faux : la stérilisation des œufs n'empêche ni les clameurs ni les cris sociaux.
 7 - Faux : dès lors qu'une espèce est protégée, la destruction de ses œufs est interdite et passible d'une forte amende.
 8 - Faux : les poussins volent au bout d'un mois et demi environ.

Vivre avec les Goélands



Photos : Vincent Gavériaux (portrait), Karl Gillebert (en vol), Quentin Sorbet (phaire et en vol)

Savez-vous que sept espèces de mouettes et goélands nichent sur notre littoral ?

Découvrez le mode de vie et les conseils pratiques pour cohabiter avec ces oiseaux emblématiques de nos villes côtières.



Réalisation : Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON)
Rédaction : Pierre Camberlein, Thierry Ryckelynck, François Sueur, Gérard Vermersch et Alain Ward
Graphismes et mise en page : Vincent Gavériaux - www.illustration-nature.com
Financement : Communauté urbaine de Dunkerque
Impression : Ville de Dunkerque



Pourquoi les goélands nichent-ils en ville ?

Dans les espaces naturels, les goélands nichent au sol en colonies plus ou moins importantes. Ils occupent alors les îlots en mer, les éboulis des falaises, les berges des étangs proches du littoral ou, plus rarement, des sites à l'intérieur des terres. Ces types d'habitats deviennent de plus en plus rares et soumis à des perturbations croissantes (aménagement, activités de loisirs, etc.).



Alors pourquoi s'installent-ils maintenant en ville ?

Les goélands sont des oiseaux intelligents pourvus d'un grand sens de l'adaptation : les zones portuaires et l'habitat urbain leur offrent un habitat de substitution plus sécurisant (absence de prédateurs) et globalement plus chaud. Les activités humaines leur donnent par ailleurs accès à d'importantes quantités de nourriture (les déchets sont abondamment exploités).

Les oiseaux installent leurs nids sur les toitures des immeubles (notamment à côté des cheminées) et des industries.

La présence des goélands ne passe pas inaperçue et soulève quelques interrogations... Mais peut-on imaginer un littoral sans eux ? Il est nécessaire de partager l'espace et des solutions existent.



Goélands et mouettes, oiseaux emblématiques des villes portuaires

Les goélands et les mouettes appartiennent à la famille des Laridés (apprenez à les différencier page suivante !) dont 7 espèces nichent dans la région Hauts-de-France. Parmi celles-ci, le Goéland argenté est le plus commun en ville. Omnivores, les Laridés peuvent s'accommoder de déchets divers et contribuent donc à « nettoyer » l'environnement.

Symbole du littoral et des cités portuaires - quelle est la ville qui n'a pas sa « rue des Goélands » ou sa « Résidence des Mouettes » ? – les Laridés apportent une touche de nature dans un environnement urbanisé.

De nombreuses enseignes commerciales ou événements culturels utilisent également le nom ou l'image de ces oiseaux, comme le « Concours du cri de la mouette » lors du carnaval... Le signe que ces oiseaux font partie intégrante de la vie des habitants.



Y a-t-il trop de goélands ?

Un couple de goélands n'élève qu'un ou deux jeunes par an. Même si le nombre d'oiseaux a tendance à augmenter en ville, la population de goélands est en déclin partout ailleurs.

Mouettes et goélands : des espèces protégées

- ▶ Le Goéland argenté est protégé en France depuis 1976, comme l'ensemble des Laridés. Ce statut a été confirmé par l'arrêté ministériel du 29/10/2009.
- ▶ Il est strictement interdit de les détruire, de les déranger pendant la période de reproduction, de déplacer ou détruire leurs œufs et leurs poussins.

Apprenez-en plus sur les goélands !

Les goélands et les mouettes font partie de la famille des Laridés. 7 espèces nicheuses sont dénombrées dans la région Hauts-de-France.

Bec fort jaune à tache rouge
Masque noir
Bec fin rouge
Pas de masque l'hiver
Pattes roses
Pattes rouges
Goéland argenté
(Larus argentatus)
 L 67cm - E 140cm

Gris sombre
Pattes jaunes
Grande taille
Mouette rieuse
(Chroicocephalus ridibundus)
 L 43cm - E 100cm

Gris noir
Pattes rose terne
Goéland brun
(Larus fuscus)
 L 61cm - E 125cm

Gris brun moucheté
«Grisard»
 Goéland juvénile
 Les différentes espèces sont très difficiles à distinguer

Goéland marin
(Larus marinus)
 L 79cm - E 160cm

Photos: Philippe Andry (plumage), Vincent Gaveriaux (vériables), Karl Gillebert (grisard), Dominique Huyghe (Goéland brun).

Photo Vincent Gaveriaux.

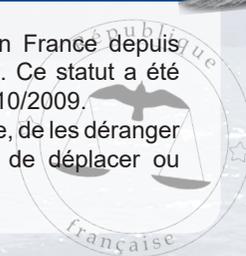


Photo Vincent Gaveriaux (fond), Karl Gillebert (bas), Quentin Sprinet (haut).